



Fédération Française de Rugby
COMITE DE BOURGOGNE
COMITE DE FRANCHE-COMTE



Président
J.F CONTANT

Président
M. LIBOZ

Beaune, 7 février 2018

AB/CSR 17/18 010

Dossier suivi par :
André BOUJON

Tel: Port 06 08 34 03 30

Mail : boujon.andre@neuf.fr

Aux CTC des Clubs
A TRANSMETTRE AUX JOUEURS
Photocopie

CONVOCAION M15 ENTRAINEMENT
BFC

Dans le cadre de la préparation du tournoi de Migennes des moins de 15 ans, les joueurs dont le nom figure sur l'annexe1, sont convoqués pour de participer à **une journée d'entraînement qui se déroulera le mercredi 21 février 2018 de 9h30 à 17h au CREPS de Dijon.**

Déplacement

Le déplacement est pris en charge par le comité comme suit :

-8h : départ de Besançon, CIS (avenue des Montboucons)

-8h45 : arrêt à Dole, péage Authumes

-9h30 : arrivée au CREPS

Retour le même jour avec le même arrêt qu'à l'aller (les joueurs préviendront par téléphone de l'horaire d'arrivée)

Nota : les joueurs participant au CET la veille seront déjà sur place.

Equipements / Documents

Chaque joueur se munira de ses affaires de sports pour les entraînements (survêtement, short, maillots, chaussettes, parka, coupe vent) d'affaires de rechange, de toilettes. De chaussures de jogging et de chaussures à crampons (alu et moulés s'il en possède).

Prévoir une photocopie de la licence, si possible.

Indisponibilité

Le règlement fédéral concernant la participation des joueurs convoqués aux matchs de sélections régionales, **~art 240~** sera appliqué. **En cas d'indisponibilité (officiellement reconnue) prévenir le plus rapidement possible. Benjamin MOREUX au 06 63 18 50 67.**

André BOUJON
Responsable commission sportive
Bourgogne

Annexe 1

	CLUB JOUEURS
USO NEVERS	MONJENOT Enzo, BARON Jules, DUMARTIN Matéo, SALPART Teo, LIZARDO Baptiste, LEGALLÉE Thibault, JAGGING Maxime, MAUFFREY Gwendal.
ESL	DARDAT Enzo.
RTCHALON	MATHIRON Arthur, MERIGOND Benjamin, LECUELLE Thomas, RENEZULLO Antoine, BONNARD Alex, IVANJINE Tom, FUTIN Jules, GRENERON Mathis.
RC CHAGNY	LEMENAGER Kevin, GAUDILLAT MUFFY Mathéo.
STADE DIJONNAIS	HUGARD Pierre, TRINQUES Adrien, ARNOLIN Alexis, MARTINEZ Emile, MILLION Teddy.
CS NUITS	PRIN Loris, MAZOIRE Célian, SIRIEX Louis, JOUAN Thomas, MERLE Ghyslain, RIOTTE Théo.
US GENLIS	ROHRUST Lilian, CANNET Théo, BONNET Enzo, HORST Julien, RUBINI Enzo.
CS SEURRE	MINET Clément.
AS AUTUN	AUGER Hugo, LAFAY Kévin, RUSSO Adrien.
CS LONS	ZANCHI Guillaume, BLANQUART Martin, THEEL Theo, FRELIN Hugo
O BESANCON	BOLE Jules, DIALLO Sidi Mohamed.
US DOLE	BISH Diego, ATAYI Maxence, SEMET Pierre-Louis.
CA PONTARLIER	PRONOST Matéo, HAZEMANN Cyprien.
CS BEAUNE	CLEMENT Max, ROCHER Jean-Baptiste.
RC AUXERRE	RODOT Léo, COUM Camille, BOUTILLIER Arthur.
PARAY XV	CHENAUD Lucas, FAIVRE Maxence.
US BUXY	ALIX Jean.
US BAUME	TARBY Paul.
GRAND DOLE	MELET Tanguy.
ST CLAUDE	MISEREY Thibault.
EMBAR	SCHMITT Théo.

Encadrement :

Jordan ROUX	Référent Sportif
Richard CAISSE	Dirigeant terrain
Thibault LECLERCQ	CRT FC
Benjamin MOREUX	Manager sportif Bourgogne
Romain BILLET	Kinésithérapeute

Lionel BAZENET	Entraîneur AVT
Nicolas GELIS	Entraîneur CRT 3/4
Thomas PESENTI	Entraîneur AVT
Benjamin FOULON	Entraîneur 3/4

*Extrait de l'article 240 des règlements fédéraux-
SITUATION DES JOUEURS SÉLECTIONNÉS*

3 - Tout joueur qui, pour quelque motif que ce soit, n'honorerait pas une convocation de la F.F.R., d'un Comité territorial ou d'un Comité départemental, fera l'objet d'une mesure de suspension automatique pour une durée de 10 jours à compter de la date de la rencontre pour laquelle il a été sélectionné. Son association sera alors passible d'une sanction financière en application de l'article 531-1-3 des présents règlements